

Shefford, Québec.
Le 3 juillet 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Shefford tenue au siège social de la Municipalité situé au 245, chemin Picard, à Shefford, province de Québec, le mardi 3 juillet 2018.

PRÉSENCES : - son honneur le maire M. Éric Chagnon.

Les conseillers Denise Papineau, Johanne Boisvert, Jérôme Ostiguy, Geneviève Perron, Francine Langlois et Michael Vautour.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Sylvie Gougeon, est aussi présente.

2018-07-118

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire ayant constaté le quorum,
IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Geneviève Perron,
APPUYÉ par Mme la conseillère Francine Langlois,
ET RÉSOLU d'ouvrir la présente séance.

2018-07-119

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
ET RÉSOLU que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté
comme suit, en laissant ouvert le point 13 intitulé « Autres sujets » :

Présences

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Questions portant sur l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2018
5. Sujets intéressant l'occupation du territoire
 - 5.1 Suivis de dossier concernant l'occupation du territoire
 - 5.2 Sujets particuliers :
6. Sujets intéressant la réglementation et les permis
 - 6.1 Suivis de dossier concernant la réglementation et les permis
 - 6.2 Sujets particuliers :

6.2.1 Projets conformes au PIIA

7. Sujets intéressant la sécurité publique

7.1 Suivis de dossier concernant la sécurité publique

7.1.1 Protection policière

7.1.2 Sécurité publique (incendies et premiers répondants)

7.2 Sujets particuliers :

7.2.1 Adjudication – Appel d’offres n° 2018-12 par voie d’invitation – Fourniture d’un véhicule utilitaire tout-terrain trois (3) passagers

8. Sujets intéressant l’environnement et l’hygiène du milieu

8.1 Suivis de dossier concernant l’environnement et l’hygiène du milieu

8.2 Sujets particuliers :

9. Sujets intéressant le transport et la voirie municipale

9.1 Suivis de dossier concernant le transport et la voirie municipale

9.2 Sujets particuliers :

10. Sujets intéressant les loisirs, les parcs, la famille, le communautaire et la culture

10.1 Suivis de dossier concernant les loisirs, les parcs, la famille, le communautaire et la culture

10.2 Sujets particuliers :

10.2.1 Modifications à la Politique sur les loisirs de la Municipalité du Canton de Shefford

11. Sujets intéressant les communications

11.1 Suivis de dossier concernant les communications

11.2 Sujets particuliers :

12. Sujets intéressant les finances et l’administration

12.1 Suivis de dossier concernant les finances et l’administration

12.2 Sujets particuliers :

12.2.1 Approbation et ratification des comptes

12.2.2 Autorisation de signatures – Servitude de droit de passage sur le lot 5 084 322

- 12.2.3 Autorisation de signatures – Acte de servitude en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Canada – Partie du lot 6 151 946
- 12.2.4 Fin de période probatoire – Directeur du Service des travaux publics
- 12.2.5 Embauche – Inspecteur municipal – Service d'urbanisme et d'environnement
- 12.2.6 Embauche – Ouvrier spécialisé – Service des travaux publics
- 12.2.7 Embauche – Coordonnatrice aux événements et aux loisirs
- 12.2.8 Nomination d'un inspecteur municipal à titre temporaire

13. Autres sujets

13.1 Suivis de dossier concernant autres sujets

13.2 Sujets particuliers :

14. Période de questions

15. Clôture de la séance

QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

2018-07-120

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2018

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2018;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2018.

SUJETS INTÉRESSANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS
- SUJETS PARTICULIERS :

2018-07-121

PROJETS CONFORMES AU PIIA

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Shefford a adopté le *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 2016-536*;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce règlement, vingt-quatre (24) projets ont été soumis au comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour analyse et recommandation;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, suivant ses analyses, recommande l'acceptation des projets qui lui ont été soumis, à l'exception de trois (3) de ces projets qu'il recommande de refuser en tout ou en partie;

CONSIDÉRANT le *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 2016-536*;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
ET RÉSOLU :

Qu'il soit statué ainsi sur les projets suivants :

- Projets de constructions neuves (bâtiment principal) :
 - au **54, rue des Cigognes** : accepté;
 - au **249, rue du Grand-Royal Est** : accepté;
 - au **160, chemin Picard** : accepté;
 - au **52, rue Catlin** : accepté;
 - au **31, impasse du Coteau** : accepté;
 - au **80, rue du Grillon** : accepté;
 - au **285, rue du Grand-Royal Est** : accepté;
- Projets d'agrandissement (bâtiment principal) :
 - au **44, rue Maher** : accepté;
 - au **22, rue de Dartmouth** : accepté;
 - au **155, chemin Robinson Ouest** : accepté;
 - au **104, rue de l'Érablière**, accepté;
- Projets de modification de l'apparence du bâtiment principal :
 - au **1146, chemin Denison Est** : la nouvelle fenestration est acceptée, mais le projet de modification des revêtements du bâtiment principal est refusé;
 - au **182, chemin du Mont-Shefford** : accepté;
 - au **1012, chemin Denison Est** : accepté;
 - au **39, rue Langelier** : accepté;
 - au **180, chemin Saxby Sud** : accepté;
 - au **8, rue Catlin** : accepté;

- au **23, rue Lorraine** : accepté;
- au **50, rue du Grand-Royal Ouest** : accepté;
- au **2805, route 112** : accepté;
- au **204, rue des Cimes** : accepté;
- au **105, rue des Sorbiers** : accepté;
- Projet de piscine en cour avant :
 - au **27, montée Krieghoff** : accepté;
- Projet de bâtiment accessoire en cour avant :
 - au **31, impasse du Coteau** : refusé, à moins que les propriétaires justifient et démontrent que la topographie et/ou l'aménagement des installations septiques et du puits rend(ent) l'implantation impossible dans les cours latérale et arrière.

Que les inspecteurs municipaux soient autorisés à émettre les permis et certificats nécessaires à la réalisation des projets ci-haut énumérés qui ont été acceptés selon les termes de la présente résolution.

SUJETS INTÉRESSANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. PROTECTION POLICIÈRE
2. SÉCURITÉ PUBLIQUE (INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS)

➤ SUJETS PARTICULIERS :

2018-07-122

ADJUDICATION – APPEL D'OFFRES N° 2018-12 PAR VOIE D'INVITATION – FOURNITURE D'UN VÉHICULE UTILITAIRE TOUT-TERRAIN TROIS (3) PASSAGERS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué un appel d'offres sur invitation auprès de deux (2) entreprises afin d'acquérir, pour son Service de sécurité incendie, un véhicule utilitaire tout-terrain trois (3) passagers pour ses interventions de sauvetage hors route;

CONSIDÉRANT QU'une seule entreprise a répondu à l'appel d'offres et a soumissionné au prix suivant :

ENTREPRISES	TOTAL (taxes incluses)
Les équipements Adrien Phaneuf inc.	31 618,13 \$

CONSIDÉRANT QU'après analyse des soumissions, il appert que la soumission de l'entreprise Les équipements Adrien Phaneuf inc. est conforme;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat de fourniture d'un véhicule utilitaire tout-terrain trois (3) passagers à l'entreprise Les équipements Adrien Phaneuf inc. pour la somme de 31 618,13 \$, taxes incluses.

SUJETS INTÉRESSANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES LOISIRS, LES PARCS, LA FAMILLE, LE COMMUNAUTAIRE ET LA CULTURE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES LOISIRS, LES PARCS, LA FAMILLE, LE COMMUNAUTAIRE ET LA CULTURE
- SUJETS PARTICULIERS :

2018-07-123

MODIFICATIONS À LA POLITIQUE SUR LES LOISIRS DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD

CONSIDÉRANT QUE la *Politique sur les loisirs* est un document en constante évolution afin de suivre et maintenir l'équité entre l'offre de loisirs et l'effort financier municipal à consentir à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE l'effort financier municipal en matière de loisirs tient compte de la capacité financière de tous les citoyens, tant en matière de taxation qu'en matière de contribution personnelle des utilisateurs de ces services;

CONSIDÉRANT QUE les coûts défrayés par la Municipalité du Canton de Shefford pour permettre l'accès à ses citoyens aux loisirs de la Ville de Granby sont en constante augmentation;

CONSIDÉRANT QUE ces coûts défrayés par la Municipalité demeurent très élevés malgré la contribution financière de 25 dollars exigée directement des citoyens, depuis le 1^{er} août 2017, pour chaque attestation de résidence qui est émise à leur demande pour l'obtention

de leur carte-loisirs de la Ville de Granby, et ce, jusqu'à concurrence de 100\$ par famille;

CONSIDÉRANT les besoins d'augmenter la contribution financière exigée directement aux citoyens qui choisissent d'utiliser les loisirs de la Ville de Granby, et ce, pour maintenir une utilisation équitable des fonds publics;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford poursuivra son soutien financier pour permettre l'accès à ses citoyens aux loisirs de la Ville de Granby, mais en diminuant son support financier à 60% des coûts pour chaque carte-loisirs émises en faveur de ses citoyens et qu'elle maintiendra, pour l'obtention de cette carte, son aide financière additionnelle pour les familles composées de cinq (5) membres et plus;

CONSIDÉRANT QUE la carte-loisirs de la Ville de Granby est valide pour deux (2) ans;

CONSIDÉRANT QU'il y a aussi lieu de préciser les droits des citoyens temporaires qui présentent des demandes d'attestations de résidence pour l'obtention d'une carte-loisirs de la Ville de Granby;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réinsérer l'activité « soccer » dans la liste des activités admissibles au soutien financier en vertu de la *Politique sur les loisirs*, cette réinsertion ayant un impact mineur sur le budget des loisirs de la Municipalité et ayant pour but de favoriser la pratique de ce sport par plusieurs jeunes de la Municipalité dans les Villes qui octroient une subvention pour la pratique de ce sport ou qui imposent une taxe de non-résident;

EN CONSÉQUENCE :


IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,

APPUYÉ par Mme la conseillère Francine Langlois,

ET RÉSOLU :

Que la *Politique sur les loisirs* est ainsi modifiée :

- que le coût chargé aux citoyens lors de l'émission de chaque attestation de résidence pour l'obtention de la carte-loisirs de Granby corresponde à 40% du coût facturé annuellement par la Ville de Granby sur une période de deux ans, pour chaque carte-loisirs en vigueur, le tout étant arrondi à la dizaine près;
- que la gratuité demeure à compter du 5^e membre d'une même famille qui fait la demande, dans les délais prévus par la *Politique sur les loisirs*, d'une attestation de résidence pour l'obtention de sa carte-loisirs;
- qu'un citoyen temporaire, qui fait la preuve de sa résidence temporaire dans la Municipalité du Canton de Shefford selon les termes de la *Politique sur les loisirs*, puisse se porter demandeur d'une attestation de résidence en déboursant 100% du coût facturé annuellement par la Ville de Granby, sur une période de deux ans, pour cette carte, et de détenir, en vertu de cette politique, ce seul privilège;
- que l'activité « soccer » est réintégrée dans la liste des activités admissibles à un soutien financier en vertu de la *Politique sur les loisirs* pour les villes et proportions suivantes uniquement :
 - o Waterloo : 50% du coût de l'activité;
 - o Bromont : 100% des frais de non-résidents;

Le tout étant intégré à la *Politique sur les loisirs* jointe à la présente résolution et adoptées tel que présentée. 

Que la *Politique sur les loisirs* ainsi modifiée entre en vigueur à compter du 4 juillet 2018, et ce, sans aucun effet rétroactif.

SUJETS INTÉRESSANT LES COMMUNICATIONS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES COMMUNICATIONS
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION
- SUJETS PARTICULIERS :

2018-07-124

APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES

SUR UNE PROPOSITION de Mme la conseillère Johanne Boisvert, APPUYÉE par M. le conseiller Jérôme Ostiguy, IL EST RÉSOLU d'accepter et/ou ratifier les comptes suivants :

N° 20122774 @ n° 20122897 au montant de 422 953,07 \$.

2018-07-125

AUTORISATION DE SIGNATURES – SERVITUDE DE DROIT DE PASSAGE SUR LE LOT 5 084 322

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford a accepté, par sa résolution portant le numéro 2018-04-056, le projet de chemin d'accès commun sur le lot 5 084 322, ce projet respectant les objectifs et critères établis au *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 2016-536*;

CONSIDÉRANT QUE dans les cas d'aménagement d'un accès commun à plusieurs propriétés, le deuxième paragraphe de l'alinéa 2 de l'article 9.2 du règlement sur les PIIA prévoit qu'une servitude de droit de passage doit être accordée aux frais des propriétaires et que la Municipalité doit être partie à l'acte de servitude afin que cet acte ne puisse être modifié ou annulé sans son consentement exprès;

CONSIDÉRANT QUE le lot 5 084 322 sera entièrement grevé d'une servitude réelle et perpétuelle de passage au bénéfice des lots 5 084 320 et 5 084 321 permettant de communiquer à pied et en véhicule de toute nature à partir de ces deux derniers lots, et ce, jusqu'à la rue Lussier;

CONSIDÉRANT la description technique décrivant l'assiette de passage de cette servitude préparée par Geneviève-Ilou Boucher, a.g., le 5 décembre 2017, sous le numéro 4896 de ses minutes;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

APPUYÉ par Mme la conseillère Geneviève Perron,
ET RÉSOLU d'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'acte de servitude de droit de passage sur le lot 5 084 322 préparé par Me David-F. Ménard, notaire, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Shefford, et ce, à titre d'intervenante à l'acte.

2018-07-126

AUTORISATION DE SIGNATURES – ACTE DE SERVITUDE EN FAVEUR D'HYDRO-QUÉBEC ET BELL CANADA – PARTIE DU LOT 6 151 946

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford est propriétaire du lot numéro 6 151 946 qui lui a été cédé à titre de redevance pour fins de parcs dans le cadre du développement de la place Sylvianne par le promoteur Sélect Mont Shefford Inc.;

CONSIDÉRANT QU'une servitude d'une superficie de 22,7 mètres carrés doit être consentie par la Municipalité sur ce lot afin d'accorder à Hydro-Québec et Bell Canada un droit de placer, exploiter, entretenir et réparer des lignes de distribution d'énergie électrique et de télécommunications, le tout tel que détaillé dans l'acte de servitude à intervenir;

CONSIDÉRANT la description technique de cette servitude (parcelle #1) préparée par Geneviève-Ilou Boucher, a.g., le 24 avril 2018, sous le numéro 5149 de ses minutes;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Francine Langlois,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
ET RÉSOLU d'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'acte de servitude Hydro-Québec et Bell Canada préparé par Me Nancy Brodeur, notaire, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Shefford, pour une partie du lot 6 151 946.

2018-07-127

FIN DE PÉRIODE PROBATOIRE – DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la résolution n° 2018-01-014 embauchant M. Christian Bérubé à titre de directeur du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'issu de la fin de la période probatoire de M. Bérubé sont à l'effet qu'il rencontre les attentes de l'employeur et qu'il devrait être considéré comme permanent;

EN CONSÉQUENCE :
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
ET RÉSOLU de confirmer le statut d'employé permanent de M. Christian Bérubé au poste de directeur du Service des travaux publics de la Municipalité du Canton de Shefford.

2018-07-128

EMBAUCHE – INSPECTEUR MUNICIPAL – SERVICE D’URBANISME ET D’ENVIRONNEMENT

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
ET RÉSOLU d’accepter rétroactivement l’embauche de M. Louis-Philippe Paris à compter du 18 juin 2018 à titre d’inspecteur municipal (inspecteur en bâtiments) pour le Service d’urbanisme et d’environnement, à raison de 37,5 heures/semaine, salaire établi selon le contrat de travail signé entre les parties.

2018-07-129

EMBAUCHE – OUVRIER SPÉCIALISÉ – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
ET RÉSOLU d’accepter l’embauche de M. Dany Lavallée à compter du 3 juillet 2018 à titre d’ouvrier spécialisé – Service des Travaux publics, à raison de 40 heures/semaine, salaire établi selon le contrat de travail signé entre les parties.

2018-07-130

EMBAUCHE – COORDONNATRICE AUX ÉVÉNEMENTS ET AUX LOISIRS

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
ET RÉSOLU d’accepter l’embauche de Nadine Mantha à compter du 5 juillet 2018 à titre de coordonnatrice aux événements et aux loisirs, à raison de 24,5 heures/semaine, horaire flexible, salaire établi selon le contrat de travail signé entre les parties.

2018-07-131

NOMINATION D’UN INSPECTEUR MUNICIPAL À TITRE TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT les besoins du Service d’urbanisme et d’environnement aux fins d’optimiser l’application de la réglementation municipale en saison estivale;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
ET RÉSOLU :
Que Madame Marie-Luce Benoit soit nommée inspectrice municipale (inspecteur en bâtiments) à titre temporaire, avec tous les pouvoirs dévolus à l’inspecteur municipal (inspecteur en bâtiments) par l’ensemble des règlements de la Municipalité du Canton de Shefford en vue de leur application.
Que cette nomination temporaire soit effective rétroactivement au 29 mai 2018 jusqu’au 24 août 2018 inclusivement.

AUTRES SUJETS

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT AUTRES SUJETS

- SUJETS PARTICULIERS :

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Jean Pierre Maheu, 1015 Denison est
Séance - Télévision communautaire
- Adam Jagiellowicz, route 243 (chemin Warden)
Demande de diminution de vitesse
- Sylvain Savaria , St-Lambert
Drain - Route 112 (Denison est)
- Diane Dagenais, 19 rue France
Gavier intersection de Saxby
Suivi plainte
- Alain Poulin, rue Maheu
Demande de permis/PIIA, 54, rue des Cigognes
Formulaire du PIIA sur le site
- Sylvie Charest, 31 impasse du Coteau
Demande de permis/PIIA, 31 impasse du Coteau
- Adam Jagiellowicz, route 243 (chemin Warden)
Norme de lotissement - Route 243

2018-07-132

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
IL EST RÉSOLU de lever la présente séance à 20 h 02.

M. Éric Chagnon
Maire

Mme Sylvie Gougeon, gma
Directrice générale et secrétaire-
trésorière